

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 29 avril 2026**

Membres en exercice :	Date de la convocation: 21/04/2026
15	<i>Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire</i>
Présents : 13	
Votants : 15	Présents : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Céline HÉLIAS représentée par Floriane GACHON, Sébastien JACQUES représenté par Alain RAYNALDY
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Patrice BRINGER

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - COMMUNE LACHAMP-RIBENNES 2025 - DE_2026_025

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le compte financier fait apparaître un EXCEDENT de 125 340,06 €
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	71 825,66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	17 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	53 514,40
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	125 340,06
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	125 340,06
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	50 000,86
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	75 339,20
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de réception de l'AR: 05/05/2026
048-200083335-DE_2026_025-DE
A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/05/2026
et publié ou notifié
le 05/05/2026



Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de réception de l'AR: 05/05/2026
048-200083335-DE_2026_025-DE
A G E D I